

LA GARANTIE « PAIEMENT DES LOYERS PROFESSIONNELS »

La garantie SIAGI aux côtés des entreprises de proximité pour faire face à la crise

Aujourd'hui plus que jamais, nos entreprises ont besoin de liquidités. La garantie « paiement des loyers professionnels » a été créée pour répondre aux difficultés des petites entreprises. Elle vise à garantir un prêt bancaire affecté permettant à l'entreprise d'honorer les échéances de loyer pendant la crise générée par l'épidémie de COVID-19 et de ne les rembourser qu'après la fin de la crise.

La garantie couvre deux périodes : une **période de tirage** (max 8 mois), pendant laquelle le paiement du loyer au bailleur est assuré par la banque, sa durée est déterminée par la durée de la crise ; une période **de remboursement** (max 84 mois) pendant laquelle l'entreprise rembourse son crédit, sa durée est déterminée en fonction de la capacité de l'entreprise à absorber les échéances du crédit.

L'originalité de la garantie consiste à s'engager pour deux périodes, certes limitées, mais indéfinies puisque liées aux événements.

Exemples :

Une entreprise a signé un bail avec un loyer de 2 000 € mensuel.

Elle sollicite sa banque pour une avance de loyer, sur une période indéfinie car dépendante de la durée de la crise.

La crise dure 6 mois.

La banque avance à l'entreprise 2 000 € par mois pendant 6 mois.

Au terme de cette période la banque a avancé 12 000 €.

La situation de l'entreprise permet de rembourser 200 € par mois, en plus du loyer mensuel.

La durée de l'amortissement en capital sera de 12 000 € / 200 € soit 60 mensualités hors intérêts.

2 cas de figure :

La crise dure 2 mois de moins et l'entreprise n'a besoin d'une avance de loyer que sur quatre mois : l'avance bancaire s'élèvera à 8 000 €, la durée de remboursement sera de 8 000 € / 200 € soit 40 mensualités.

La crise dure 2 mois de plus l'avance s'élèvera à 16 000 €, la durée de remboursement sera de 16 000 € / 200 € soit 80 mensualités.

Paiement des frais de garantie

- A la mise en place de l'avance bancaire, **l'entreprise paye une commission de 0,5% HT** du montant correspondant à la durée prévisionnelle de l'avance.
- A la mise en place de l'amortissement, **l'entreprise verse un fonds de garantie variable** selon la durée du prêt affecté et en fonction de la quotité totale de la garantie.

Secteur d'activité Entreprises éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Artisanat, commerce (y compris commerce associé, industrie, services), professions libérales • Toutes structures juridiques y compris les micro-entreprises
Objet des crédits	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt affecté au paiement des loyers
Quotité de la garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Unique à 80 % (négociation en cours avec les co-preneurs de risque)
Montants	<ul style="list-style-type: none"> • Mini 5 000 € ; Maxi 50 000 €
Suretés et assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Suretés néants ; assurances à la diligence de la banque
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation limitée aux éléments du bail professionnel + dernier loyer + accord de financement de la banque • Transmission de ces éléments via une adresse mail unique à siagi550@siagi.fr
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du tirage modulable : maxi 8 mois • Période d'amortissement : mini 24 mois ; maxi 84 mois
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de frais de dossier • Commission de 0,5% HT du montant correspondant à la durée prévisionnelle de l'avance • Dotation au fonds de garantie en fonction de la durée d'amortissement du prêt et de la quotité
Délais de traitement Mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission par la SIAGI en 2 jours ouvrés de sa décision, par mail exclusivement. En cas d'accord, envoi de la notification d'accord avec une signature électronique.
Exclusions (à la mise en place de l'accord bancaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Dirigeant de l'entreprise bénéficiaire interdit bancaire ou coté 060 BDF • Entreprises en procédure collective et plan de sauvegarde, cotation BDF > 6